

# Tournois validés et autorisés par l'AVcB

## Octroi de subsides

Ce document énumère les étapes à suivre afin d'obtenir le subside pour l'organisation d'un tournoi validé et autorisé par l'AVcB.

### Tournois concernés :

Sont considérés les tournois juniors ainsi que les championnats valaisans licenciés et non-licenciés.

### Avant le tournoi :

1. Demander l'autorisation à l'AVcB.
2. Annoncer le tournoi aux clubs valaisans par écrit, ou par courriel avec accusé de réception.
3. Pour les Championnats Valaisans Juniors, le responsable juniors de l'AVcB doit désigner les têtes de séries avant le tirage.
4. Envoyer une invitation et le programme à tous les membres du comité de l'AVcB par écrit, ou par courriel avec accusé de réception.

### Après le tournoi :

5. Envoyer les résultats complets du tournoi par courriel au Webmaster de l'AVcB.
6. Demander le subside au caissier de l'AVcB par écrit, ou par courriel avec accusé de réception, en indiquant des coordonnées pour le paiement (IBAN).

### Attention !

- L'envoi des résultats et la demande de subside doivent être envoyées au plus tard trois jours après le tournoi.
- Les documents de tournoi incluent :
  - L'annonce du tournoi
  - L'invitation et le programme
  - Les résultats complets
- L'organisation simultanée de deux tournois ne donne droit qu'à une subvention.